

Municipalité La Rédemption.

Lundi le, (7) décembre 2020 se tenait à 20h00 au Centre municipal Viateur Labonté la séance ordinaire du Conseil municipal de La Rédemption.

Considérant la situation reliée à la COVID-19, les séances du conseil municipal se tiennent à huis clos, et ce, jusqu'à nouvel ordre.

Assiste à la séance, Mme la Mairesse Sonia Bérubé et Chantal Boucher à titre de secrétaire.

Les conseiller (ès) qui sont présents :

Steve Soucy : Absent

Manon Landry : Présente

André Fournier : Présent

Raynald Bérubé : Présent

Myriam Morissette : Présente

Simon-Yvan Caron : Présent

1. Accueil

La séance est ouverte à 20h00, Madame la Mairesse souhaite la bienvenue et procède à la lecture de l'ordre du jour.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution #20-180

Il est proposé par Myriam Morissette, appuyé par Manon Landry et résolu à la majorité d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

C'est opposé le conseiller no 3 André Fournier en désaccord avec le point varia.

3. Lecture et adoption des procès- verbaux de l'assemblée ordinaire du 2 novembre2020 et de l'assemblée extraordinaire du 23 novembre 2020.

Résolution #20-181

Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu les copies des procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 novembre 2020 et de la séance extraordinaire du 23 novembre 2020. Mme La Mairesse demande une dispense de lecture. Sur une proposition de Myriam Morissette, appuyé par Raynald Bérubé, et résolu à l'unanimité d'adopter les procès-verbaux sans modification.

4. Dépôts des états financiers

Mme Manon Albert, comptable agréé de la firme Malette, est présente pour faire la présentation des états financiers 2019 et répondre aux questions des élus.

La directrice générale et secrétaire trésorière a déposée Les États financiers 2019.

5. Avis de Motion

Avis de motion est donné par Raynald Bérubé, que sera adopté à une séance ultérieure le règlement 2021-01 ayant pour objet de fixer la taxe foncière 2021.

Avis est également donné que ce projet de règlement sera disponible pour consultation au bureau municipal au 68 rue Soucy.

**6. Adoption d'un projet de règlement 2021-01
Résolution #20-182**

Il est proposé par Myriam Morissette, appuyé par André Fournier et résolu à l'unanimité par le conseil d'adopter le prochain règlement 2021-01 lors d'une séance ultérieure.

7. Déclaration d'intérêts pécuniaires

Conformément à l'article 360.2 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le secrétaire-trésorier doit, au plus tard le 15 février de chaque année, transmettre au MAMH, le relevé identifiant les membres du conseil qui ont déposé une déclaration d'intérêts pécuniaires.

Tous les membres du conseil ont déposé leurs déclarations pécuniaires et le relevé sera transmis dans les délais prescrits.

**8. Ville de Mont-Joli facture # 19800 au montant de
8 400.00\$ pour le service incendie 2020.
Résolution# 20-183**

Il est proposé par Raynald Bérubé, appuyé par Simon-Yvan Caron et résolu à l'unanimité par le conseil de payer la facture #19800 au montant de 8 400.00\$ pour le service incendie 2020.

**9. MRC de la Mitis facture #36925 au montant de 18 421.22\$,
pour les Quotes- Part.
Résolution# 20-184**

Il est proposé par Simon-Yvan Caron, appuyé par André Fournier et résolu à l'unanimité par le conseil de payer la facture # 36925 au montant de 18 421.22\$ pour la Quote part.

**10. Usinage Lambert facture # 3408 au montant de 3 603.22\$
Pour la réparation des sabots du Western Star.
Résolution #20-185**

Il est proposé par Manon Landry, appuyé par Raynald Bérubé et résolu à l'unanimité par le conseil de payer la facture # 3408 au montant de 3 603.22\$ pour la réparation du Western Star.

**11. Construction RJ Bérubé facture # 009621 pour la
réfection du rang 8 décompte no 4 au montant de
1 138 593.92\$
Résolution #20-186**

Il est proposé par Myriam Morissette, appuyé par André Fournier et résolu à l'unanimité par le conseil de payer le décompte no 4 facture # 009621 au montant de 1 138 593.92 \$ pour la réfection du rang 8.

**12. Demande de prolongation de l'entente intervenue avec
le mamh dans le cadre du programme « aide financière
pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures,
de services ou d'activités en milieu municipal »
Résolution#20-187**

NATURE DU SUJET: décision à prendre

Considérant l'entente conclue entre les municipalités de Sainte-Jeanne-d'Arc, La Rédemption et Sainte-Angèle de Mérci relative à la mise en commun d'un service de loisir intermunicipal et dont la municipalité de 'Sainte-Angèle-de-Mérci' a été nommée en tant qu'organisme responsable du projet;

Considérant que ladite entente a été possible suite à l'aide financière obtenue dans le cadre du programme « Aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal » du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

Considérant que le protocole d'entente avec le MAMH prévoit que le projet doit être terminé au 31 décembre 2020;

Considérant les absences prolongées pour maladie et la démission de la ressource en loisir engagée initialement dans le cadre du programme faisant en sorte que le projet ne sera pas complété au 31 décembre 2020 tel que prévu;

CONSIDÉRANT QU'une nouvelle ressource en loisir a débuté le 9 novembre dernier et qu'il s'avère nécessaire de demander une prolongation de l'entente afin de permettre la réalisation complète du projet;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Myriam Morissette appuyé par Simon-Yvan Caron Et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Rédemption autorise la municipalité de Sainte-Angèle-de Mérci, organisme responsable du projet, afin de requérir auprès du Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH) une prolongation de l'entente initiale et ce, jusqu'au 31 décembre 2021.

**13. DG par intérim renouvellement de l'entente jusqu'à la nomination d'un nouveau DG.
Résolution# 20-188**

Il est proposé par Manon Landry, appuyé par Myriam Morissette et résolu à la majorité d'accepter de reconduire Mme Chantal Boucher au poste de directrice générale et secrétaire trésorière, jusqu'à la nomination d'un nouveau DG.

C'est opposé le conseiller no 3 André Fournier

**14. Programme d'aide à la voirie locale 2020-2021 Chemin à double vocation.
Résolution#20-189**

ATTENDU QUE la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement;

ATTENDU QUE les critères quant à l'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés;

ATTENDU QUE le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs ou le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et les transporteurs ont déjà fourni, à la demande de la Municipalité de LA Rédemption l'information appropriée concernant le

type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre de camions annuels qui empruntent la ou les routes du réseau municipal à compenser;

ATTENDU QUE la présente résolution doit être accompagnée d'un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans le cas d'une demande de compensation portant sur une route n'ayant pas fait l'objet de demandes préalablement;

ATTENDU QUE l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd pour l'année 2019-2020 en cours.

NOM DU OU DES CHEMINS SOLLICITÉS	LONGUEUR À COMPENSER (km)	RESSOURCE TRANSPORTÉE	NOMBRE DE CAMIONS CHARGÉS PAR ANNÉE
Chemin du portage	8.8 KM	Bois	1269
Rang 8	5.7+8.7KM	Bois	1167
Rang 6	8.8+7.4+3.5KM	Bois	102
Rang 3, Melucq	11.2KM	Bois	39
Route Rochefort	9.2+3.5KM	Bois	1269

Pour ces motifs sur une proposition de André Fournier, appuyé par Raynald Bérubé il est unanimement résolu et adopté que la Municipalité de La Rédemption demande au ministère des Transports une compensation pour l'entretien du ou des chemins à double vocation susmentionnés, et ce, sur une longueur totale de 63.3 km.

15. Entente déneigement du stationnement de la montagne St-Pierre pour le ski.
Résolution#20-190

ENTENTE intervenue à La Rédemption, Québec, en date du 10 novembre 2020.

ENTRE : Ghislain Bélanger, Représentant officiel de :
Gestion Bel Tech inc.
4520 Rue Papineau, Lac Mégantic, G6B 1 Y2
Propriétaire du lot 5 304 056 à La Rédemption
(matricule 7865894505) (adresse civique : 0. 4E Rang)

Ci-après appelée « Propriétaire du site »
LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE LA MONTAGNE ET DE L'ESCALADE, personne morale de droit privé, ayant sa principale place d'affaires au 4545, avenue Pierre-de-Coubertin, Montréal, Québec HI V OB2, représentée et agissant par Maxime Bolduc, Directeur ski, dûment autorisé tel qu'il le déclare, Ci-après appelée la « FQME »

ATTENDU QUE le Propriétaire du site est le propriétaire du lot 5 304 056 tel que plus amplement défini à l'article 1.2 et appelé le Site;

ATTENDU QUE le Propriétaire du site reconnaît que le Site est un endroit de prédilection pour la pratique du ski de montagne qui

mérite à la fois d'être protégé, mis en valeur et maintenu accessible aux adeptes de ski;

ATTENDU QUE le Propriétaire du site reconnaît qu'il est important d'encadrer les activités de ski de montagne sur le Site, telles qu'elles sont définies à l'article 1.3, afin de promouvoir la sécurité des adeptes de ski de montagne ainsi que la conservation, la mise en valeur et l'utilisation rationnelle du Site;

ATTENDU QUE la FQME est l'organisme à but non lucratif officiellement reconnu, par le programme de financement des organismes nationaux de loisir socio-éducatif, touristique et de plein air, du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur, pour superviser tous les aspects des activités de plein air en montagne au Québec, incluant le ski de montagne;

La FQME agira à titre de responsable du Site selon les termes et modalités contenus à la présente entente.

Le stationnement, localisé sur le lot 5 304 056, et identifiés par les plans joints à l'annexe A des présentes (collectivement désignés, le « Site »).

Le déneigement du stationnement, effectué par la Municipalité de La Rédemption, est autorisé par le Propriétaire du site et que cette activité (le déneigement du stationnement) est soumise à l'article 6 de la présente entente.

Le Site ne pourra être utilisé par la FQME qu'aux fins et pour l'accès des activités de plein air en montagne, c'est-à-dire le ski de montagne.

Il est proposé par Raynald Bérubé, appuyé par Myriam Morissette et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Rédemption accepte l'entente du déneigement du stationnement pour le ski de montagne.

16. Calendrier des séances du conseil 2021 **Résolution#20-191**

Conformément à l'article 148 du Code Municipal du Québec, le Conseil municipal est tenu d'adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2021 en conséquence, il est proposé par André Fournier, appuyé par Simon-Yvan Caron et unanimement résolu d'adopter le calendrier ci-dessous:

Lundi le 11 janvier 2021, 20h00 *
Lundi le 1 février 2021, 20h00
Lundi le 1 mars 2021, 20h00
Lundi le 5 avril 2021, 20h00
Lundi le 3 mai 2021, 20h00
Lundi le 7 juin 2021, 20h00
Lundi le 5 juillet 2021, 20h00
Lundi le 2 août 2021, 20h00
Lundi le 13 septembre 2021, 20h00 *
Lundi le 4 octobre 2021, 20h00
Lundi le 1 novembre 2021, 20h00
Lundi le 6 décembre 2021, 20h00

* ce jour n'est pas le premier lundi du mois

**17. Demande à la MRC pour la politique PM 150
Résolution#20-192**

ATTENDU QUE la politique d'investissement PM 150 prévoit qu'une demande officielle doit être effectuée par la municipalité de La Rédemption auprès de la MRC de la Mitis afin d'utiliser les montants disponibles;

ATTENDU QUE la municipalité de La Rédemption désire appuyer l'organisme les Grottes de La Rédemption pour augmenter l'achalandage;

ATTENDU QUE la municipalité de La Rédemption considère que la présente demande remplit l'ensemble des exigences de la politique d'investissement de la MRC ;

En conséquence Il est proposé par Manon Landry Appuyé par André Fournier et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Rédemption de considérer le préambule comme faisant partie intégrante de la présente résolution et de demander à la MRC de la Mitis une aide financière de 7 000\$ au fond PM 150, pour le projet des Grottes de La Rédemption;

Que mesdames Sonia Bérubé Mairesse et Chantal Boucher directrice générale par intérim soit autoriser à signer les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

**18. Demande d'aide financière de 200.00\$ pour les activités de Noël de l'école Clair-Soleil sous forme de don.
Résolution#20-193**

Il est proposé par Manon Landry, appuyé par Raynald Bérubé et résolu à l'unanimité d'accepter de donner une aide financière au montant de 200.00\$ pour souligner la fête de Noël à l'école Clair-Soleil.

**19. Demande de don par les Artisans du Mont St-Pierre
Résolution # 20-194**

Il est proposé par Myriam Morissette, appuyé par Manon Landry et résolu à l'unanimité d'accepter de faire un don au montant de 250.00\$ au Artisans du Mont St-Pierre.

**20. Demande de budget pour la bibliothèque de 400.00\$
Résolution #20-195**

Il est proposé par Raynald Bérubé, appuyé par Simon-Yvan Caron et résolu à l'unanimité d'accepter de budgéter la bibliothèque au montant de 400.00\$.

**21. Offre de service Urba-Solution pour le service d'inspection et émission de permis au montant de 8 550.00 (plus taxe).
Résolution # 20-196**

Il est proposé par Raynald Bérubé, appuyé par André Fournier et unanimement résolu d'accepter l'offre de service Urba-Solutions pour le service d'inspection et émission de permis au montant de 8 550\$ (plus taxe).

22. Offre de service de PF service conseil inc pour la gestion de la TECQ 2019-2023 au montant de 1080.00\$ excluant les taxes.
Résolution # 20-197

Il est proposé par Manon Landry, appuyé par Myriam Morissette et unanimement résolu d'accepter l'offre de service de PF service conseil inc pour la gestion de la TECQ 2019-2023 au montant de 1 080\$ (sans les taxes).

23. Acceptation des comptes du mois au montant de 41 578.50\$
Résolution# 20-198

Il est proposé par Myriam Morissette, appuyé par Raynald Bérubé et résolu à l'unanimité d'accepter les comptes du mois de novembre 2020 au montant de 41 578.50\$

24. Varia

Les Élus ayant renoncé à leurs 72heures d'avis ont acceptés, les six points suivants.

A. Acceptation des états financiers 2019
Résolution # 20-199

Il est proposé par Simon-Yvan Caron, appuyé par Myriam Morissette et résolu à l'unanimité d'accepter les états financiers 2019 tel que présentés par la firme Malette.

B. Programme d'aide a l'entretien du réseau routier local
Résolution # 19-200

ATTENDU QUE le ministère des transports, de la mobilité durable et de l'électrification des transports a versé une compensation de 237 080.70 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2019.

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

POUR CES MOTIFS, sur une proposition de Manon Landry appuyé par Simon-Yvan Caron, il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de LA REDEMPTION informe le ministère des transports, de la mobilité durable et de l'électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

C. Bienvenue à M. Simon-Yvan Caron élu au siège no 5

D. Service incendie de la Ville de Price 2021
Résolution #20-201

Résolution autorisant la conclusion d'une entente relative à la protection contre l'incendie entre la municipalité de La Rédemption et le Service Incendie de la Région de Price.

ATTENDU QUE la municipalité de La Rédemption et le Service Incendie de la Région de Price désirent se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la Loi sur les Cités et villes (RLRO, chapitre C-19) et des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (RLRO, chapitre C27. 1) pour conclure une entente relative la protection contre l'incendie.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Manon Landry, appuyé par Simon-Yvan Caron et résolu que la présente résolution est adaptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit;

ARTICLE 1

Le conseil de la municipalité de La Rédemption autorise la conclusion d'une entente relative à la protection contre l'incendie avec le Service Incendie de la Région de Price. Cette entente est annexée à la présente résolution pour en faire partie comme si elle était ici au long reproduit.

ARTICLE 2

La mairesse et la secrétaire-trésorière sont autorisées à signer ladite entente.

- E. Payer la facture d'Hydro-Québec à l'OTJ pour l'électricité consommé par la municipalité facture au montant de 1 803.09\$
Résolution# 20-202**

Il est proposé par Simon-Yvan Caron, appuyé par André Fournier et résolu à l'unanimité d'accepter de payer la facture Hydro-Québec de l'OTJ

- F. Vérifier la gratte de côté du camion à neige**

25. Période de questions

26. Prochaine séance

Lundi le 11 janvier 2021 à 20h00

**27. Levé de la séance
Résolution#20-203**

Après la période de questions, il est proposé par Manon Landry, appuyé par Raynald Bérubé et résolu à l'unanimité de lever la séance à 9h02.

Je, Sonia Bérubé, Mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du code municipal.

Sonia Bérubé, mairesse

**Chantal Boucher Directrice générale
et secrétaire trésorière intérim**